

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 28 novembre 2024

Absents : Fabrice MORY (excusé), Claudy BILLOUEZ, Julien BAUWENS et David LELEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

Le Président remercie Monsieur VIVIER de l'avoir interpellé au sujet d'un mail transmis par la personne initiatrice du projet de frigo solidaire dans lequel celle-ci annonçait vouloir arrêter de s'impliquer dans ce projet. Contact pris avec cette personne, elle poursuivra son implication mais le frigo sera déplacé courant du mois de janvier et installé sur le parking du centre administratif, ce qui permettra plus de contrôle. Monsieur VIVIER précise que les abords de la gare deviennent un quartier à risques. Le Président signale qu'une réflexion est en cours au niveau des forces de l'ordre pour cette zone.

2. Tutelle

Approbation par la Tutelle des règlements relatifs au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques votés par le Conseil communal – exercice 2025

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé, le 8 novembre 2024, les règlements-taxes relatifs au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques, votés par le Conseil communal en séance du 24 octobre 2024. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute que la tutelle a émis des remarques mineures.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. CPAS

Modifications budgétaires n° 2/2024 ordinaire et extraordinaire (voir annexes). Présentation en séance.

En l'absence du Président du CPAS, le Président signale que l'intervention communale reste inchangée et s'élève au montant de 1.965.304,59 €. Ce dossier a été approuvé unanimement au Conseil de l'Action Sociale. Il précise que la Directrice Générale du CPAS est présente dans la salle si besoin. Monsieur VIVIER signale qu'il faut rester prudent car l'intervention communale est passée en six ans d'1,2 à 1,9 million d'euros ce qui est important. A l'époque, des économies d'échelle avaient été prévues en regroupant les services des deux administrations dans le même bâtiment mais le budget augmente sans cesse. Pourtant, ce ne sont pas les R.I.S. ni les frais liés à la maison de repos ou aux petites maisons qui en sont responsables. Si cela continue de la sorte, l'intervention communale atteindra les 3 millions dans six ans. Il faut faire attention et retravailler correctement. Il y a bien entendu eu la crise économique et l'augmentation des coûts des matières premières mais il faut rester prudent. Le Président tient à remercier l'ensemble des services du CPAS pour leur travail et leur professionnalisme.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances communales

Financement de travaux d'égouttage Rue Wattecant à Antoing.

Le Président précise que le Conseil communal est invité à :

- Marquer accord sur la souscription au capital F de l'Intercommunale IPALLE à concurrence de 36.527,36 € ;
- Charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription, jusqu'à la libération totale des fonds, et au plus tard pour le 30 juin de chaque année.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Personnel communal

Contrat-cadre assurance hospitalisation collective – marché relancé par le SFP-SSC – prolongation

Le Président signale qu'un nouveau marché de services portant sur la conclusion d'une assurance collective hospitalisation et maladie grave a été relancé par le Service Fédéral des Pensions – Service Social Collectif, en faveur des administrations provinciales et locales. Ce marché entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2031.

La Ville d'Antoing a déjà adhéré au premier contrat-cadre proposé par le Service Fédéral des Pensions – Service Social Collectif portant sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Il est dès lors intéressant, pour le personnel communal, de pouvoir continuer à accéder à ce service.

Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège Communal du 08/11/2024, décidant d'adhérer au nouveau contrat-cadre proposé par le Service Fédéral des Pensions – Service Social Collectif, portant sur la conclusion d'une assurance collective hospitalisation et maladie grave en faveur des administrations locales et provinciales.

Monsieur VIVIER signale que tout le personnel ne semble pas vraiment au courant de ce produit qui est pourtant très intéressant. Le Président signale qu'une information sera donnée pour ceux qui le désirent. A la question de Marc SOENENS, il est répondu que ce produit est également disponible pour le personnel du CPAS. Monsieur SOENENS ajoute qu'il faut inviter les membres du personnel à contacter leur mutualité pour éviter les doubles emplois.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

6. Création de voirie

Création d'une voirie communale dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme – rue de l'Almanach à Calonne

Madame DEBILDE précise que, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par la SA Sterline pour la construction de 71 logements à la rue de l'Almanach à 7642 Calonne, il est prévu d'aménager une voirie pour desservir 24 habitations à construire à l'arrière des immeubles à appartements projetés. Cette voirie sera cédée à titre gratuit, quitte et libre de toute charge pour elle, à la Commune.

Il s'agit d'une bande de terrain d'une contenance totale de 2.573 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section A 11 b et 23 e.

La décision du Conseil communal ne porte que sur l'aspect voirie et non sur le projet urbanistique.

Il est donc proposé de marquer accord sur la création de voirie, et sur sa cession à titre gratuit dans le domaine communal.

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que le dossier voirie doit passer au Conseil Communal avant la délivrance du permis d'urbanisme. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute que ce projet est très loin de faire l'unanimité et que de nombreux riverains ont émis des remarques négatives sur celui-ci. Il reste dubitatif devant ce projet qui apparaît démesuré. Certes, augmenter le nombre de logements à Antoing est une bonne chose car il y a une demande que ce soit pour du locatif ou non. Cette zone n'a rien de confortable avec d'un côté le site des Cinq Rocs et à l'arrière le quai de chargement du PACO avec les installations de DUFOUR. Dans un futur proche, il y aura aussi le quai de chargement de la SNCB pour HOLCIM. Octroyer un permis sur cette zone c'est mettre les gens devant des difficultés plus tard car l'avenir de Calonne n'est pas du tout rose. Cautionner un tel projet n'est pas approprié d'autant plus qu'il s'agit d'une prairie indispensable pour une exploitation agricole. Il espère que le Collège prendra la bonne décision par rapport à ce projet pour lequel il votera contre. Madame DEBILDE rappelle que ce n'est pas la Ville qui a vendu ce terrain mais bien la fabrique d'église. Le Président ajoute que l'agriculteur en question a marqué accord sur cette vente. Par ailleurs, ce dernier est propriétaire de terrains autour du cimetière tout proche mais les sous-loue à un autre exploitant. Vouloir le beurre et l'argent du beurre semble compliqué. Il rappelle également que ce projet, présenté en CCATM, a l'avantage de prévoir des appartements en rez-de-chaussée adaptés aux PMR et de se baser sur le principe de l'éco-quartier. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que c'est le gigantisme de ce projet qui pose problème. Rien n'est adapté aux alentours, qu'il s'agisse des voiries extérieures ou de l'égouttage. Monsieur SOENENS signale que, comme précisé en CCATM, ce projet présente un danger au niveau des entrées et sorties de cette voirie sur la Nationale. C'est surtout problématique pour la sortie car la vue y est quasiment nulle. Cela s'est bien vu lors de la journée « portes ouvertes » pour les fours à chaux tout proches. Le Président signale que cette remarque, formulée en CCATM, sera relayée vers le promoteur. Monsieur VIVIER estime qu'il faudrait avoir un plan à plus long terme sur les voiries de l'entité. A Péronnes, on ne sait toujours pas si la commune va reprendre les voiries du SPW. En d'autres endroits de la Ville, on voit des projets aboutir sans une vision d'avenir sur les voiries. A Venniaux à Péronnes, trois quarts des maisons sont abandonnées et non gérées. Le Président précise que les maisons des Venniaux sont sous la gestion de la Société de Logement du Haut-Escaut qui semble se diriger vers leur vente. Quant aux voiries du SPW, leur entretien est de leur ressort et il n'est pas question que la commune reprenne des voiries en mauvais état. Monsieur VIVIER rappelle de ne pas oublier l'aspect mobilité douce. Le Président signale que la mobilité douce

est au centre des préoccupations du Collège avec les projets PIC/PIMACI et la fiche PCDR pour une liaison transcommunale avec Brunehaut. Mais c'est une procédure assez longue et en 2 phases. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ne voit pas, au cours des 20 dernières années, en quoi le Collège a débloqué des moyens pour la mobilité douce à part l'extension du Ravel. Le Président précise que l'extension du Ravel permet désormais de rejoindre la gare à la France sur 17 kilomètres totalement sécurisés et ajoute que la mobilité douce n'était pas le sujet de préoccupation il y a 20 ans. Monsieur CHEVALIER espère que cette voirie sera construite sur des bases solides et que la plaine de jeux prévue sera innovatrice comme en France où l'on voit des terrains multifonctions. Il faudrait également veiller à la sécurité des jeunes enfants roulant à vélo dans cette voirie. A ce sujet, le Président se veut rassurant car des réflexions ont été présentées en CCATM pour réaliser des accès piétons et vélos vers le Ravel.

Par 9 voix pour, 4 contre (Messieurs VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, VIVIER, MAHIEU et SOENENS) et 2 abstentions (Messieurs CHEVALIER et VERSCHEURE), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Marie-Christine DEBILDE

7. Intercommunale

Intercommunale CENEO - assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2024.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour suivant :

- a) Deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2023-2025 ;
- b) Augmentation de la participation au sein du partenariat CerWal ;
- c) Nominations statutaires.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Cultes

Fabrique d'église d'Antoing – modification budgétaire n° 2/2024

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n° 2/2024 présentée par la Fabrique d'Église d'Antoing sans augmentation de la part communale. Il s'agit du remboursement d'un placement à durée d'un an de 70.000 € qui seront à nouveau placés pour un an dans le budget 2025.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

9. Circulation

Règlement complémentaire de roulage – Fontenoy, rue de Gaurain – passage de camions.

Le Président précise que la circulation des véhicules dont la masse en charge dépasse 5 tonnes est interdite dans la rue de Gaurain à Fontenoy, à l'exception de la desserte locale. La proposition faite par les services de police est de renforcer la signalisation sur l'axe formé par les rues Maréchal de Saxe et de Vezon, en y implantant des signaux d'interdiction de tourner vers la rue de Gaurain.

La mesure sera matérialisée par les signaux C31a et C31b, complétés par le panneau additionnel de type VIIa (5t) et le panneau additionnel portant la mention « excepté desserte locale ».

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise qu'il s'agit avant tout de déplacer la signalisation existante pour mieux informer les usagers. Monsieur VIVIER signale avoir été se poster au cimetière de Fontenoy et constater, en 10 minutes, le passage de 21 voitures et camions. Il s'est ensuite posté au chemin de remembrement près du moulin de Péronnes où les mêmes panneaux sont installés et, en 20 minutes, constaté le passage de 51 voitures. C'est bien de faire des règlements mais il faut en assurer le suivi d'autant plus que l'on retrouve régulièrement des dépôts de déchets le long de ces voiries. Le Président précise que ces règlements sont indispensables pour pouvoir verbaliser les contrevenants mais il remontera l'information vers les services de police.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour par le Conseiller communal UCA, Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ

« Changement climatique »

Vu les récentes inondations qui sont à déplorer en Europe,

Vu la multiplication des phénomènes météorologiques hors normes,

Je demande que le collègue réponde aux questions suivantes :

- Quelles mesures seront mises en place au niveau communal afin de lutter contre le réchauffement climatique ?
- Quel est le plan d'urgence en cas de débordement de l'Escaut / pluies diluviennes ?
Présentation en séance. »

Le Président précise que des actions concrètes ont déjà été réalisées sous la législature actuelle et continue :

- L'octroi d'une prime communale pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
- Prime communale à la réduction de CO2 (panneaux photovoltaïques, isolation habitation, changement de chaudière, pompe à chaleur, ...) ;

- Nombreuses communications dans les bulletins communaux sur les bons gestes à la maison pour économiser l'énergie ;
- Suivi des consommations des bâtiments communaux et application de mesures correctives ;
- Installation des panneaux photovoltaïques sur l'école de Calonne et augmentation pour le centre administratif via Néovia ;
- Maintien des espaces verts communaux et création de nouvelles haies ;
- Distribution de végétaux aux citoyens.

Le Président ajoute que le futur Collège Communal précisera ses intentions dans sa déclaration de politique générale. Il suspend la séance et cède la parole au Directeur Général.

Le Directeur Général précise que la commune dispose d'un Plan Communal d'Urgence, appelé PGUI, qui reprend les mesures à prendre dans le cas où une catastrophe ou un incident survient sur le territoire communal. Cette procédure précise les personnes et services à contacter dans pareille situation. Le scénario ici proposé parle d'un débordement de l'Escaut. Mais des bateaux sont-ils concernés, y a-t-il des victimes ou des blessés ? Lorsqu'un événement survient, on agit forcément en fonction de la situation et il est fait appel à différents services selon les besoins. Par rapport à l'Escaut, le Directeur Général rappelle que la suppression de l'écluse d'Antoing au début des années 90 a fait baisser le niveau de l'Escaut dans sa traversée d'Antoing de plus d'un mètre. Un débordement de ce cours d'eau sur Antoing impliquerait que Froyennes serait déjà sous eau de plusieurs mètres ce qui entraînerait le déclenchement d'un plan d'urgence au niveau provincial voire fédéral. La commune n'a dès lors plus la gestion de la catastrophe même si elle y contribuera évidemment. Le PGUI est un document préventif permettant de cibler toute une série d'acteurs auquel on peut faire appel en cas d'événement sur le territoire communal et on agit en fonction de la situation à laquelle on est confronté.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que tenir un tel discours en Espagne à savoir qu'il n'y avait pas de risques parce que l'ancien fleuve était à sec et en bordure de mer à Valence n'a pas empêché cette ville d'être inondée et pas un peu. Sans vouloir crier au loup et dire qu'il y a un risque de débordement de l'Escaut à Antoing, c'est techniquement possible et personne n'est à l'abri. Pour rappel, en Espagne, il y avait tellement peu d'eau dans ce fleuve qu'on l'a asséché et y construit des terrains de football, des plaines de jeux depuis des dizaines d'années. L'ancien fleuve où il y avait ces infrastructures et la déviation qui a été faite autour de la ville ont toutes deux été sous eau. Croire qu'il n'y aura jamais rien à Antoing ; c'est effectivement peu probable mais ça l'était tout autant en Espagne. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ voudrait être rassuré et savoir si, au cas où une partie de la ville est sous eau, que fait-on ? Où peut-on accueillir la population, sur quelle aide on peut compter et ce, quel que soit le niveau de pouvoir concerné. Aujourd'hui, on est incapable de faire face à ce genre de situation. L'Espagne n'est pas un pays sous-développé mais il a fallu des jours et des jours avant qu'il n'y ait une intervention humaine dans certains quartiers. Des personnes sont restées bloquées chez elle pendant plusieurs jours parce qu'il n'a pas été possible que des véhicules puissent les atteindre. La crainte de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ en cas de catastrophe sur Antoing est qu'on doive attendre que des solutions viennent de la zone de secours, de la protection civile, du Gouverneur ou autre. Si demain, il n'y a, par exemple, plus d'eau potable, avez-vous un contact privilégié avec Saint-Amand où, dans l'heure, on peut avoir un camion de ravitaillement car si l'on doit attendre que Crisnée nous amène de l'eau, les gens auront soif... ? La commune doit avoir son propre plan en cas d'incident et ne pas se reposer uniquement sur des aides extérieures. Par ailleurs, par rapport au phénomène de changement climatique, et bien qu'il semble que l'on soit arrivé à un point de non-retour, restons optimistes. Mais les mesures prises sont largement insuffisantes. Le niveau de pouvoir communal est celui qui est le plus concerné par la

problématique et qui a la plus grande facilité pour prendre des mesures. Si on ne fait rien au niveau communal, il ne faut rien espérer au niveau régional, national ou européen. Le récent sommet mondial qui est à nouveau un échec le démontre. Il y a moyen d'aller beaucoup plus loin. Seuls 3 bâtiments communaux sont équipés de panneaux photovoltaïques, c'est ridicule. Il faut prendre des mesures par rapport à nos bâtiments. Les primes c'est bien mais il faut faire beaucoup plus. On ne fait rien à Antoining pour la mobilité douce, la traversée des villages est compliquée pour ne pas dire dangereuse, les achats durables n'apparaissent nulle part dans les cahiers des charges, les espaces verts en ville sont insuffisants, l'utilisation de plantes vivaces plutôt qu'annuelles n'est pas d'usage, le projet de recyclerie est au point mort. La commune est un maillon par rapport à cette problématique mais il est criminel de ne pas agir. Que fera-t-on lors d'un cataclysme comme à Valence ou d'autres problématiques environnementales bien plus graves ? On parle d'écologie punitive, on peut ne pas être pour mais oui, quand on prend des mesures envers la population ou les entreprises qui touchent au portefeuille, cela fait bouger. En France, plus de 300 communes ont été touchées par des inondations à 2 voire 3 reprises en deux ans, c'est colossal. Le Président signale que personne autour de la table ne conteste les situations énoncées mais on parle ici de la situation antoinienne. En réponse à la question posée, la commune dispose bien d'un PGUI. Différents partenaires et acteurs sont clairement identifiés en cas d'incident. L'an dernier, lors de l'incident du TGV, la commune a fait apporter de l'eau aux victimes et celles-ci ont ensuite été évacuées et transférées en zone sécurisée. Comme le disait le Directeur Général, nous disposons d'un cadre standard et on agit en fonction de la situation. La problématique des zones inondables est connue, il aurait fallu interdire de construire dans ces zones. Nous n'avons pas ce genre de cas à Antoining. Nous avons un système en cascade avec l'intervention d'autres niveaux de pouvoir en fonction de la situation. Par rapport aux actions menées par la commune, on peut ajouter que des études PEB ont été menées sur tous les logements communaux, on essaie d'encourager le citoyen via le budget participatif avec, par exemple, la création d'un espace vert à proximité du futur skate-park. Des initiatives sont prises mais il faut être réaliste, ce n'est pas Antoining qui va révolutionner le monde. Modestement, on apporte notre pierre à l'édifice. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se dit peu rassuré par rapport au plan d'urgence. Le Président rappelle que la commune a été félicitée pour la gestion de l'incident du TGV. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il n'a fallu que prendre en charge les personnes, il n'a pas fallu les reloger, les prendre en charge pour une longue durée. Ce n'est pas comparable. Le Président signale que la situation du moment a été parfaitement gérée et c'est cela qu'il faut réussir à faire.

11. Procès-verbal

Procès-verbal des séances du 26 septembre et du 24 octobre 2024 pour approbation.

Concernant le procès-verbal du 26 septembre, Monsieur VIVIER désire revenir sur le point relatif aux pressions exercées sur le personnel communal durant les deux dernières élections. Il précise avoir revu les personnes qui l'avaient contacté à l'époque et elles lui ont toutes dit que les propos tenus autour de la table n'étaient pas vrais et qu'il y a bien eu des pressions sur le personnel. Sans citer de nom car ce n'est pas son rôle, Monsieur VIVIER précise que certaines personnes à l'étage de ce bâtiment ont dit avoir clairement été harcelées durant cette période. Ce qui interpelle encore plus, c'est quand Monsieur le Directeur Général a lu une lettre remise par le responsable des services techniques lequel faisait mention d'attaques de la population envers le personnel ouvrier. Monsieur VIVIER précise avoir fait des recherches sur les réseaux sociaux et retrouvé traces d'une personne qui interpellait le Collège le 03 mars pour des chemins à débroussailler derrière chez eux. Personne n'a répondu et rien n'a été fait. Le 08 octobre à 12h39, cette personne appelle Monsieur VIVIER et lui demande ce qu'elle

peut faire. Elle a constaté qu'en mettant un message sur facebook et deux photos, le problème est réglé dans les deux jours. A 13h24, l'opération facebook est réalisée. Deux conseillers, non encore élus mais maintenant élus, le contactent et lui disent que ce sera fait très rapidement. Le 09 octobre à 20h18, la personne rappelle Monsieur VIVIER et lui dit merci car le travail est fait alors que le Directeur Général, dans la lettre lue au Conseil, précise que le personnel ouvrier dispose d'un planning UGA qui répertorie toutes les tâches récurrentes d'année en année et que ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une année électorale que l'on change le système de fonctionnement. Cette brave personne a attendu six mois pour avoir satisfaction et en deux jours, juste suite à 2 photos publiées sur facebook, c'est fait. Si on dit que, de ce procès-verbal de Conseil Communal, la vérité en ressort, sur base d'un texte qui a été fait par on ne sait qui et qu'on dit qu'il n'y a pas de pression alors qu'on réalise un travail en 36 heures, il faut être devin ou mage. Le Président signale voir très bien de qui Monsieur VIVIER parle. Il faut savoir que la raison pour laquelle la première intervention n'a pas été faite, c'est parce que les ordures venaient du terrain de la personne en question et que ses obligations de citoyen lui ont été rappelées. En effet, le personnel communal n'a pas à réaliser un travail qui doit être réalisé par le privé. Ensuite, les ouvriers étaient déjà passés une première fois pour entretenir le terrain mais sans faucher la partie sur le terrain du citoyen en question. S'il faut aller sur des mesures répressives, on y pensera mais toujours est-il que la main d'œuvre communale s'était déjà rendue sur place en avril dernier, on parle ici du village de Fontenoy. Au final, les ouvriers se sont rendu trois fois sur place. Dans le texte écrit par le responsable des ouvriers, il n'est nullement fait mention d'une personne autour de cette table et il parle de la population de manière générale. Monsieur VIVIER signale qu'il parlait d'un problème à Péronnes mais néanmoins, les réponses apportées au Conseil de septembre ne sont pas très correctes. Il maintient que des pressions ont été exercées sur le personnel communal, que le courrier qui a été lu et dont on ne connaît pas l'auteur a été très bien lu et les réponses apportées au cas présenté ne sont pas correctes. Ce procès-verbal n'en est pas un car il ne relate pas la vérité et Monsieur VIVIER votera personnellement contre. Le Président précise que ce procès-verbal reprend ce qui a été dit autour de cette table et retranscrit tel quel le texte qui avait été donné. Monsieur VIVIER précise que dire qu'il n'y a pas de pressions alors qu'il y en a est un faux. Le Président ajoute que les deux chefs du service travaux ne sont pas des tortionnaires et que les ouvriers ne travaillent pas sous des coups de fouet. Monsieur VIVIER signale qu'il avait commencé par parler du personnel administratif pour en venir ensuite au personnel ouvrier. Le Président s'étonne qu'aucun membre du personnel administratif n'ait fait appel à la personne de confiance ni à la médecine du travail. Monsieur VIVIER estime cela logique lorsqu'il y a des pressions. Le Président s'étonne de cette réponse d'autant qu'il est garanti que ces personnes exercent en totale indépendance et ce n'est pas Monsieur CHEVALIER qui le contredira.

Par 13 voix pour et 2 contre (Messieurs VIVIER et MAHIEU), le Conseil approuve le procès-verbal du 26 septembre.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024.

12. Questions orales

Monsieur SOENENS expose sa question :

« Par rapport à la circulation à Calonne, je m'interroge si ce serait possible d'étudier avec la police la possibilité de revoir le plan de circulation du centre de Calonne. En effet, il est de plus en plus difficile si pas impossible de se croiser dans certaines rues et plus précisément à la rue Émile Royer et dans les rues allant vers la gauche et la droite au bout de cette rue. La plupart du temps des véhicules sont garés, ce qui est admis mais les familles ayant la plupart

du temps deux véhicules, ces voitures, quand ce n'est pas des camionnettes ou même des camions sont garés dans les rues Chemins des 5 rocs et en plus dans le mauvais sens de la circulation et dans la rue Roosevelt (voir photos).

Ma question ou solution à étudier serait de mettre ces rues en sens unique. Permettre de prendre la rue Émile Royer en montant et obliger les véhicules à descendre soit par la rue du Calvaire bien plus large et la rue Arthur Dutoit qui connaît aussi le problème de croisement ou de descendre par la cité de l'autre côté. Je pense que cette solution apportera la solution aux problèmes de croisements dans ces différentes rues. Par moment, les fermiers ne savent plus passer avec leurs engins agricoles ».

Le Président signale que donner une réponse à une question aussi compliquée en si peu de temps est utopiste mais la réflexion va être menée par les services de police. Le Commissaire nous reviendra une fois l'étude terminée. Monsieur SOENENS ajoute que les photos jointes en annexe sont le reflet d'une situation pratiquement journalière.

Monsieur VIVIER expose sa question :

« Lors des dernières festivités dans Antoing et au centre administratif, il y avait beaucoup de monde, braderie, vtt, marches des carrières autres fêtes en tout genre.

Certaines fêtes n'hésitent pas à louer le site de St Druon pour un parking correct , par exemple les fêtes agricoles et l'ancienne fête des courges.

Quand vous voyez le travail à Maubray pour la brocante afin de trouver des parkings, cela est un gage de qualité.

Afin d'éviter les accidents et d'augmenter la qualité des fêtes sur Antoing, ne serait-il pas intelligent de proposer une aide aux organisateurs en négociant un prix avec infrabel ou mieux, en offrant le parking à l'organisation.

Ce serait beaucoup moins dangereux et cela augmenterait les visites sur Antoing.

Vous pourriez y réfléchir au sein du collège ? »

Le Président se réjouit que les festivités rencontrent un franc succès à tous niveaux peu importe l'organisateur. Infrabel loue très cher son parking mais cela relève de la volonté et de la capacité financière de l'organisateur. Pour le VTT, qu'il ait été organisé aux ateliers communaux ou au centre administratif, les gens se sont toujours garés un peu partout dans la ville et cela n'a jamais causé problème. Les services de police connaissent bien la situation et des rondes sont organisées pour veiller au grain. En terme de sécurité, ces jours-là sont en effet plus compliqués mais les réunions PLANU permettent d'encadrer au mieux ces organisations. Tout le monde n'a néanmoins pas les moyens de payer 800 voire 1.000 € pour un parking. En son temps, le choix a été fait par la Ville d'arrêter la location de la base Saint-Druon vu ce que cela avait coûté et il ne faut pas s'attendre au moindre cadeau de la part d'Infrabel d'autant qu'ils sont en train de métroter l'ensemble en vue de le mettre en vente. La police n'est par ailleurs pas très favorable à l'utilisation du site pour des raisons de sécurité. Monsieur VIVIER regrette cette position.

Pour clôturer ce dernier Conseil de la législature 2018-2024, le Président tient à prononcer quelques mots envers les personnes qui vont quitter le Conseil :

« Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Chers amis,

Ce soir, nous avons assisté à la dernière séance du conseil communal de la mandature 2018-2024.

Je ne sais pas si je dois sortir les mouchoirs ou le champagne, mais une chose est sûre : cette soirée est spéciale.

Ces six années ont été riches en débats passionnés, en décisions cruciales, et parfois... en échanges mémorables qui auraient pu faire l'objet d'une série télévisée : avouons-le, certains moments étaient dignes d'un grand drame, d'autres d'une comédie légère.

Heureusement, ici, la démocratie a toujours le dernier mot, même si elle arrive parfois en retard, après de longues discussions.

Mais au fond, n'est-ce pas cela la beauté d'un conseil communal ? Des personnalités différentes, des idées qui parfois s'entrechoquent avec en toile de fond la volonté d'agir en permanence dans l'intérêt des citoyens.

Je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous, même ceux qui, par leur enthousiasme, ont parfois prolongé les séances bien au-delà de l'heure prévue (je ne nommerai personne, mais on se reconnaîtra).

Que ce soit pour ces projets que nous pensions irréalisables, ces débats où nous avons bravé nos différences, ensemble, nous avons avancé, porté notre commune plus loin, parfois même au-delà de ce que nous imaginions possible.

Je voudrais saluer nos élus qui ne siègeront plus autour de la table du conseil communal : vous avez marqué cette mandature de votre empreinte, parfois discrète, parfois spectaculaire, mais toujours sincère.

Vous avez donné votre temps, vos compétences, votre énergie et pour cela, notre commune vous doit beaucoup.

Vous nous laissez un héritage précieux : des souvenirs, des idées, et une bonne dose d'anecdotes pour animer nos futurs repas.

Permettez-moi d'avoir un mot pour chacune et chacun d'entre eux, en commençant par notre trois échevines, Viviane, Colette et Marie-Christine.

Que serait Charlie sans ses drôles de Dames ? Talentueuses, intelligentes, travailleuses et humaines, merci d'avoir si bien rempli vos obligations, merci pour toutes les réalisations que vous avez faites aboutir, et surtout, merci de m'avoir si bien épaulé en compagnie de Mélanie ces derniers mois à la tête de la commune.

Fabrice, Rita, Jean-Pierre, Carine : votre implication a été exemplaire durant ces 6 années écoulées. De par vos personnalités attachantes, vos idées et votre volonté d'agir pour chaque citoyen, vous avez marqué de votre empreinte notre beau Pays-Blanc.

Comme vous le savez, la vie d'un conseil communal n'est pas toujours un long fleuve tranquille : Claudy, Julien et David ont décidé de poursuivre leur mission sous une autre bannière sans pour autant tomber dans la critique et le populisme.

Dominique, Marc : vous avez su incarner le rôle d'opposition avec talent : un savant mélange de rigueur, de vigilance et, osons le dire, de petites piques bien placées qui nous ont souvent fait sourire (parfois jaune, on ne va pas se mentir). Mais ce qui compte, c'est que grâce à vous, les débats ont toujours eu du relief, et la démocratie y a gagné.

A ceux qui restent et aux autres qui vont nous rejoindre, bon travail à vous tous ! Que cette nouvelle aventure soit riche en apprentissages, en collaborations fructueuses, et, pourquoi pas, en quelques éclats de rire pour alléger les moments plus intenses.

Avant de conclure, je n'oublie pas non plus Monsieur le Directeur général, Madame la Directrice générale et les agents du CPAS, Monsieur le Directeur financier, nos agents administratifs et notre main d'œuvre communale, toujours présents en coulisses pour s'assurer que nos idées deviennent réalité ainsi que les citoyens qui, par leur engagement, nous ont rappelé pourquoi nous faisons tout cela.

Je vous laisse avec ces mots du poète Paul Éluard : "Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous."

Ce mandat fut un grand rendez-vous. Un rendez-vous avec vous, avec nos convictions, et avec l'histoire de notre commune.

Merci à tous pour ces années riches en émotions.

Avec toute ma gratitude et mon amitié. ».

Monsieur VIVIER précise avoir la lourde tâche, au nom du Groupe Ouverture et après 12 ans en tant que chef de groupe, de remercier aussi ses copains et colistiers autour de la table qui vont nous quitter pour d'autres cieux. Comme le Président vient de le dire dans son discours très humain et très démocratique, les membres du groupe GO ont toujours travaillé ensemble la main dans la main. Des réunions le soir après le boulot pour la commune et pour le citoyen. C'est beaucoup de temps dévoué pour, avec le reste du Conseil, accorder les violons parfois très difficilement et apporter des bonnes solutions. Des gens comme Dominique, Marc ou Louis qui, après leur boulot et durant leurs heures de loisir, ont passé plusieurs heures avec lui pour préparer des Conseils Communaux en recevant parfois un peu tardivement les ordres du jour ou les procès-verbaux et préparer des dossiers bien ficelés pour le bien-être de la population. Qu'ils soient ici remerciés par Marie avec un petit présent. Monsieur VIVIER remercie également le public car les débats ont parfois été un peu longs et durs mais espère que le travail était bon. La nouvelle équipe mise en place par le Groupe Ouverture va vraiment tenter de travailler main dans la main avec le nouveau Collège et la nouvelle majorité pour essayer d'avancer dans tous les dossiers.

Le Président remercie le public et clôt la séance publique.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 45.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT